

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

84/443 du 9/05/84  
DECRET N° /MTPS/DGTFP/DFP/SIE/  
22023

Portant intégration et nomination de  
Monsieur MABIALA-MABELE dans les cadres  
de la catégorie A, hiérarchie I des  
Services Techniques (Agriculture)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

V I S A S :

- Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la loi 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la loi 15/62 du 3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;  
Vu l'arrêté 2087/FP du 21/6/1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;  
Vu le décret 60/90 du 3/3/1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques  
Vu le décret 62/130/MF du 9/5/1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;  
Vu le décret 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;  
Vu le décret 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;  
Vu le décret 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
Vu le décret 63/81/FP-BE du 26/3/1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;  
Vu le décret 67/50/FP-BE du 24/2/1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;  
Vu le décret 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5/7/1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
Vu le décret 79/154 du 4/4/1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu le décret 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
Vu le rectificatif 81/016 du 26/01/1981 au décret 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
Vu le décret 81/017 du 26/01/1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;  
Vu le décret 83/320 du 3/5/1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;  
Vu la lettre 6744/MEN/DGEOC du 20/12/1983 du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier constitué par l'intéressé ;  
Vu l'arrêté n° 5557/MEN-UMNG du 13/8/1981 portant création du Diplôme d'Ingénieur de Développement Rural en cycle long de l'Institut de Développement Rural ;

D E C R E T E :

D.G.B.

D.C.F.

YK

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées du décret 60/90 du 3/5/1960 et de l'arrêté 5557 du 13/8/1981 susvisés, Monsieur MABIALA-MABELE, le 11/11/1954 à Mouyondzi, titulaire du diplôme d'Ingénieur de Développement Rural, obtenu à l'Université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de 1 catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur d'Agriculture stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 9 MAI 1984

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Agriculture  
et de l'Elevage

Marius MOUAMBENGA.

Le Ministre du Travail et de  
la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Etienne Ossétoumba LEROUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC.....1
- DGTFP/DEF.....3
- D.G.B.....3
- D.C.F.....3
- MAE.....2
- INTERESSE.....1
- DOSSIER.....3
- SGCM/BC.....2/-